

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Questionnaire pour Bailleul

**Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

**Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Adopter un plan vélo et des mobilités actives bailleulois en complément et en cohérence avec les différents plans vélo existants ou en cours d'élaboration à l'échelon départemental ou intercommunal (CCFI)*

**Action n°2 :**

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

*Désigner un élu municipal en charge de l'élaboration et du suivi du plan vélo et des mobilités actives bailleulois et du suivi du plan vélo de la CCFI*

**Action n°3 :**

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

*Comité composé d'élus, de techniciens et de citoyens*

**Action n°4 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

## Développer un réseau cyclable cohérent

**Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Compléter et mailler les pistes cyclables existantes

*Prévoir un programme d'entretien des équipements réalisés*

**Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Compléter et mailler les itinéraires cyclables existants vers :

- les établissements scolaires,
- les gares de Bailleul et de Steenwerck (depuis La Crêche),
- les zones commerciales "Leclerc" et "Décathlon",
- les équipements sportifs,
- les hameaux,
- les communes limitrophes et la Belgique

**Action n°7 :**

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération Intégration des itinéraires cyclables "supracommunaux" (schéma cyclable départemental, itinéraires nationaux -véloroutes- et internationaux).

**Action n°8 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Compléter et mailler les itinéraires cyclables existants vers les hameaux et les communes limitrophes (Meteren, Saint Jans Cappel, Nieppe, Steenwerck, le Douliou, Merris, Dranouter, Nieuwerkerke, etc).

*Il existe des routes et chemins à faible circulation qui peuvent servir d'itinéraire privilégié pour le vélo*

**Action n°9 :**

Mettre le vélo au cœur La municipalité doit s'impliquer dans les projets du CD 59 de réaménagement du rond point Mélusine et le pont reliant le rond point Mélusine aux zones commerciales(y associer la population et les associations)

**Action n°10 :**

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Prendre contact avec la SNCF afin d'améliorer la traverser de la ligne ferroviaire (amélioration de l'accessibilité aux vélos du passage souterrain, création d'une passerelle piétons / vélos)

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

**Action n°11 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Adopter un plan de circulation favorisant les modes de déplacements actifs (vélo et marche) et notamment rendant les trottoirs au piétons et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

*Autoriser le tourne à droite vélo et le cédez le passage vélos aux feux tricolores*

**Action n°12 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Penser les aménagements de façon à ce qu'ils concourent à l'abaissement des vitesses automobiles (travail sur les profils en travers des voiries)*

**Action n°13 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généralisation de la vitesse à 30 km/h maxi dans Bailleul et ses hameaux

**Action n°14 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Généraliser les doubles sens cyclables sur l'ensemble de la ville de Bailleul (quartier Saint-Georges, rue du maréchal Foch, rue saint Jacques, rue Frédéric Moenenclay, rue de l'Empereur, rue de l'ancienne postes aux chevaux, etc)*

**Action n°15 :**

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Le passage en zone 30 de l'ensemble du centre-ville doit permettre la généralisation des doubles sens cyclables

**Action n°16 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement Rendre les trottoirs aux piétons et PMR, pose de mobilier urbain pour empêcher le stationnement gênant.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°17 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Installer des arceaux vélos à proximité de la gare, des arrêts de bus, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

## *Renforcer l'offre de stationnement vélos sécurisé à la gare de Bailleul*

### **Action n°18 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Installer des arceaux vélos à proximité :

- des commerces,
- des écoles,
- des équipements communaux,
- de la gare,
- des arrêts de bus,
- des cimetières de Bailleul et de La Crèche,
- des églises,
- etc

### **Action n°19 :**

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

### **Action n°20 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

*Installation d'arceaux vélos en amont et aval des passages piétons*

### **Action n°21 :**

Mettre des locaux à disposition de l'association Renouer le partenariat avec l'ADAV (Association Droit Au Vélo)..

### **Action n°22 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*Défendre la création de maisons du vélo sur la CCFI*

## **Promouvoir une culture vélo**

### **Action n°23 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

### **Action n°24 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

### **Action n°25 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

### **Action n°26 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

*Encourager les élus et le personnel communal à effectuer leurs déplacements professionnels à vélo*

### **Action n°27 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

### **Action n°28 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°29 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°30 :**

Créer une "journée sans voiture".

**Action n°31 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.